

l'enseignant

L'école libératrice



des Côtes d'Armor

Édito Quelques notes de pipeau ?

Notre Ministre prône la confiance mais, en même temps, « balance » régulièrement dans la Presse quelques pavés et mesures de défiance envers les enseignants. Face à cette petite musique de caporalisme qui est en train de monter, le refrain du SE-UNSA ne changera pas : « **que l'on fasse confiance à nos collègues** » !

Le gouvernement a privilégié la presse pour annoncer les suppressions massives de contrats aidés ainsi que la diminution des APL, nous n'oublions pas les ordonnances déséquilibrées dans le code du travail.

Il y a quelques mois notre Président écrivait au Se-UNSA en disant : « Ces défis ne pourront être relevés sans vous et je veux vous dire à nouveau toute la confiance que je place en vous pour y parvenir. » [...] **La reconnaissance, c'est aussi une plus juste rémunération. Nous augmenterons votre pouvoir d'achat, comme celui des salariés des entreprises : vous paierez moins de cotisations et votre salaire net sera augmenté d'autant.** »

Depuis son élection, en quelques mois, se sont succédés :

- Le gel de la valeur du point d'indice, base de la rémunération des agents
- Le retour du jour de carence qui en soi ne résoudra en rien les questions de santé
- L'idée de décorrélérer la valeur du point d'indice entre les versants
- La remise en question éventuelle du calendrier d'application de PPCR (pour le reclassement en septembre, il a fallu se battre)
- L'annonce de ne pas augmenter le pouvoir d'achat des agents lors de la hausse de la CSG, à l'inverse des autres actifs.

Sans oublier la suppression de 120 000 postes dans la fonction publique annoncée par le Président de la République lors de sa campagne électorale et confirmée depuis (il va pourtant être difficile d'en supprimer plus dans certains secteurs...).

Bref, aucune mesure positive ni aucune perspective tracée par le gouvernement pour les agents publics. La fonction publique et les services publics doivent rester un atout pour notre pays, les agents publics doivent être reconnus et respectés.

C'est pour toutes ces raisons que l'Unsa Fonction Publique, comme toutes les autres organisations syndicales de la fonction publique, appelle à la grève le 10 octobre.

Nous travaillons quotidiennement pour garantir à tous et sur tous les territoires, des services essentiels et des droits fondamentaux. Nous devons être reconnus. Alors, ensemble, entrons dans l'action.

SOMMAIRE

- | | |
|--------------------------|-----------------------------------|
| 1. Edito | 9. Humeur Direction |
| 2. Le SE-UNSA 22 | 10. PPCR 1er et 2nd degré |
| 3. Conditions de travail | 11. UNSA |
| 4. CTSD et CDEN | 12. 10 octobre |
| 5. CAPD | 13. Le SE-UNSA : syndicat utile ! |
| 6. CAPD ET CPAS | 14. 14. UNSA - Éducation |
| 7. Autonome / Santé | 15. Adhésion |
| 8. 1er degré : Mobilité | 16. Adhésion |

Déposé le 29/09/2017

ENSEIGNER
AUJOURD'HUI
93 BD E.PRIGENT
22000 St-Brieuc

ST-BRIEUC P.P.D.C.

P1
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Directeur de publication Robin Maillot
N° CPPAP : 0918 S 08037-ISSN : en cours
Trimestriel - Imprimé par nos soins

Numéro 45
Septembre 2017

Robin Maillot

Secrétaire Départemental

Syndicat des Enseignants

93 Bd Edouard Prigent
22000 St-Brieuc
Tél 02 96 78 71 52

22@se-uns.org

<http://sections.se-uns.org/22/>

<http://www.se-uns.org>



LE SE-UNSA 22

SE-Unsa 22
93 Bvd Edouard Prigent
22 000 St-Brieuc
☎ **02 96 78 71 52**

<http://sections.se-unsa.org/22/>
22@se-unsa.org



UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE



Robin Maillot
Secrétaire départemental

☎ 06 79 94 30 57



Nadine Guédé
Trésorière
1er degré
Secteur OUEST

☎ 06 30 55 76 84



Dany Le Damany
Jeunes Enseignants
Santé
Secteur EST

☎ 06 01 10 55 99



Corinne Nédélec
Santé et Retraite

22@se-unsa.org



Fanny Chabrier
2nd degré - Voie Pro

fanny.chabrier@gmail.com



Pierre Le Moullec
2nd degré - Lycée / Collège

22@se-unsa.org



Sandrine Hurpin
ASH
Secteur SUD

sandrine.hurpin@wanadoo.fr



Maxime Besnoux
Jeunes enseignants
Secteur Saint-Brieuc

22@se-unsa.org

Le Syndicat des Enseignants de l'Unsa (SE-Unsa) regroupe les enseignants de la maternelle au lycée, les personnels d'éducation et d'orientation. Une même volonté anime ses militants :

- Être à vos côtés : conseil, aide à la résolution de tout problème de gestion de carrière, d'amélioration des conditions de travail...
- Être solidaire : défendre le Service Public, lutter contre toute forme d'exclusion, défendre les droits de l'Homme, le développement durable.
- Être exigeant pour l'avenir des élèves.

Notre force

Le SE-Unsa est aujourd'hui la deuxième force syndicale du monde enseignant. Il s'inscrit dans une démarche de « réformisme » combatif mêlant action et négociation, dans une conception syndicale qui ne dit ni « non » par principe, ni « oui » par habitude. Animé par des militantes et des militants de terrain, il défend au quotidien une autre conception du syndicalisme, basée sur les valeurs humanistes pour la défense de l'équité et de la transparence. Cette façon de faire a permis d'obtenir des avancées certaines pour nos collègues, notamment l'ISAE, l'augmentation des décharges de direction, entre autre...

Le SE-UNSA 22 à votre écoute

Dans vos écoles

L'équipe du SE-UNSA sera à nouveau sur les routes pour venir vous rencontrer dans les écoles.

Ce sont toujours des moments riches d'échange où tous les enseignants peuvent nous poser directement des questions sur des sujets très divers. L'équipe du SE-UNSA 22 peut également se déplacer sur demande : contactez-nous !



En Réunion d'Info Syndicale

Le SE-UNSA 22 organisera des réunions d'information syndicale (pas encore fixées) sur le temps de travail, pour tous les enseignants du 1er degré, syndiqués ou non, qui désirent y participer.

Chaque enseignant peut bénéficier de 3 demi-journées de RISST par année scolaire, dont 1 peut se dérouler sur le temps devant élèves (Article 2.1 de la circulaire 2014).

Par mel, téléphone, sur rendez-vous

Le SE-UNSA est à votre écoute, et prend le temps d'une rencontre, d'un contact privilégié sur votre demande. N'hésitez pas à nous contacter !




Nous vous accueillons à la section sur rendez-vous. Appelez-nous avant de venir !

Conditions de travail

Les élus et permanents du Se-Unsa vous représentent et vous défendent dans différentes instances, notamment celles liées au fonctionnement de l'École (GT : groupe de travail, carte scolaire, CTSD, CDEN) et des opérations du personnel (CAPD, CPAS et CHSCT).

Le CHSCT

	<p>Le Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail est une instance consultative, spécialisée dans l'examen des questions relatives à la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de l'Éducation nationale. Il apporte, en ces matières, son concours à un ou plusieurs comités techniques.</p>	<p>Le CHSCT intervient également dans le cadre de situations de risques particuliers.</p>	<p>agents. Il intervient immédiatement en cas de déclaration de danger grave et imminent.</p>
	<p>Les CHSCT sont prévus pour être un vrai lieu de défense des personnels ainsi que de leurs conditions de travail.</p>	<h3>Comment le CHSCT intervient ?</h3>	<h3>Quels sont les membres ?</h3>
	<p>Le CHSCT a une mission d'analyse des risques et une capacité de proposition d'actions de prévention, notamment du harcèlement moral et sexuel. Il établit annuellement le bilan de la santé, de la sécurité et des conditions de travail, participe au programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.</p>	<p>Il coopère aux actions de prévention et de formation mises en place à destination des</p>	<p>Il est présidé par la Directrice Académique ou le Secrétaire Général de l'Inspection Académique et est composé de représentants du personnel. Sont membres de droit : le médecin de prévention, l'Inspecteur Santé et Sécurité du Travail. Des experts et personnes qualifiées peuvent être convoqués en fonction de leurs compétences.</p>

Le Registre de Sécurité

Le Registre est l'outil qui doit vous permettre de signaler les risques que vous encourez. Son objectif est double :

- Ne pas attendre que l'incident, l'accident, l'intrusion, l'agression ou le burn-out ne surviennent.
- Contraindre l'institution ou la collectivité à écouter et à prendre en compte les besoins de ses personnels.

Un outil pour agir

- Pour signaler une situation considérée comme anormale ou susceptible de porter atteinte à l'intégrité physique et/ou morale, à la santé ou à la sécurité des personnes.
- Pour assurer la traçabilité et le suivi des signalements, avec les mesures prises par le chef de service (IEN, DaseN dans le 1^{er} degré).

Un outil pour alerter

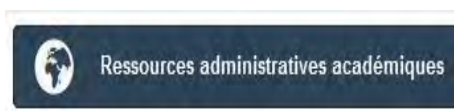
Le Registre SST est obligatoire (décret 82-453 modifié en novembre 2011 - article 3-2).

Il s'agit de donner la possibilité à tout agent ou usager de l'institution de consigner ses observations ou suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail.

Un outil de liaison avec le CHSCT

Ce registre est l'outil indispensable de liaison avec le CHSCT. Pour toutes ces problématiques liées à vos conditions de travail, n'hésitez pas à nous contacter !

toutatice.fr
espace numérique
de l'éducation en Bretagne



Service académique émetteur

Rectorat

SST Santé et Sécurité a

Titre

Registres



Nous contacter

Robin Maillot
Titulaire
06 79 94 30 57
robin.maillot-
elu.chsctd22@ac-
rennes.fr

Sandrine Hurpin
Suppléante
sandrine.hurpin-
elu.chsctd22@ac-
rennes.fr

Votre registre doit être visible et accessible de tous les agents et usagers de l'école. En cas de besoin, remplir, seul ou à plusieurs, une fiche numérotée qui restera dans le registre. En envoyer une copie à l'IEN et une autre au SE-UNSA 22. L'IEN transmettra cette fiche qui sera étudiée en CHSCT.

CTSD et CDEN

Vos représentants du personnel

Titulaires : Fanny Chabrier et Robin Maillot

Suppléante : Nadine Guédé

Le CTSD et le CDEN sont des instances importantes mais pas forcément connues. Quelques explications s'imposent.

Le CTSD (Comité Technique Spécial Départemental) traite de la carte scolaire et de la gestion des moyens 1er et 2nd degré.

Le CDEN : composition

Le CDEN est composé de représentants :

- de l'administration
 - des représentants des personnels des établissements d'enseignement et de formation (par le biais des fédérations de l'Education Nationale)
 - des collectivités locales (mairie et conseil général)
 - des usagers (parents d'élèves (FCPE), DDEN, Ligue de l'enseignement, UDAF)
- Il est présidé par le préfet.

L'Unsa-Education (fédération à laquelle appartient le SE-Unsa) siège au CDEN des Côtes d'Armor.



Le CDEN : définition

Le CDEN (Conseil Départemental de l'Education Nationale) peut être consulté sur toute question relative à l'organisation et au fonctionnement du service public d'enseignement dans le département. Il donne notamment son avis sur la carte scolaire, le calendrier scolaire, etc.

Rôle du CTSD et du CDEN lors de la carte scolaire

Lors du CTSD, l'IA propose des ouvertures et des fermetures (de classes en primaire et évaluation de DGH dans les collèges). Les représentants du personnel donnent leur avis (et demandent en **général l'étude d'ouvertures supplémentaires**) et votent. Si l'ensemble des représentants votent contre, un deuxième CTSD doit se tenir (environ une semaine après) et les mesures envisagées ne sont pas prises. Lors du 2nd CTSD, la DASEN actera alors les décisions envisagées sans avis des représentants du personnel. **Dans les Côtes d'Armor, des groupes de travail sont réunis avant le CTSD 2nd degré.**

CTSD du 6 septembre 2017 : ajustements de rentrée 1er degré



Déclaration préalable : Nous aurions pu nous réjouir que, selon les documents que vous nous avez fait par-

venir hier, et conformément à ce que vous aviez dit la semaine dernière en CAPD, peu d'écoles étaient concernées par les ajustements de rentrée. Nous aurions pu mais ne le ferons pas car les solutions que vous proposez dans certaines situations nous interpellent pour le moins. A l'UNSA-Éducation, le refus à tout crin n'est pas notre fondement c'est pourquoi nous participerons à ce CTSD en vous apportant des arguments et vous proposant des solutions qui seront dans l'intérêt de tous. Et notamment celui du service qui, nous vous l'assurons, n'aurait rien à gagner dans certaines situations. Nous n'oublions pas que certaines écoles nécessiteraient par ailleurs une ouverture, a fortiori lorsque celles-ci sont situées en REP. Nous déplorons aussi la fin quasi-actée du dispositif PDMQDC. Nous tenons à rappeler qu'une demande d'ouverture ou de non fermeture n'est pas

une fin en soi pour nous et que nous exposons les faits et problématiques de façon pragmatique et réaliste... Même si, il faut bien l'avouer, certaines données politiques locales nous échappent probablement ...

Nous agissons en n'oubliant pas que derrière chaque situation difficile il y a des collègues qui ne sont pas juste un NUMEN.

Parfois des situations de carte scolaire découlent de problématiques internes vécues par nos collègues et inversement la carte scolaire peut entraîner des tensions pour les équipes.

Nos collègues sont des professionnels qui souhaitent juste faire du mieux possible leur métier dans l'intérêt des élèves qu'ils accueillent, c'est toujours dans cette optique, qu'à l'UNSA-Éducation, nous avons fait notre travail de représentants du personnel et nous continuerons à le faire.

Pour terminer, nous réitérons nos fortes inquiétudes quant à la suppression envisagée de contrats aidés, pourtant indispensables.

Fermetures de postes :
Plévenon primaire - 2, Plourhan primaire - 1, Rostrenen maternelle bilingue - 0.5.

Ouvertures de postes :
Fréhel primaire + 1, Rostrenen maternelle monolingue + 1, St-Brieuc Curie bilingue + 1.

Transferts de postes classe :
Plérin maternelle Harel de la Noë monolingue - 0.5, Plérin primaire J. Ferrat + 0.5.

Aides pédagogiques (par forçément des **1/2 classes ...**) :
Lannion Woas Wen élémentaire, La Méau-gon primaire, Le Vieux Bourg primaire, Morieux primaire, Pabu le Croissant primaire (création d'un CP supplémentaire par transfert d'un poste « PDMQDC »)

CP dédoublés : ouvertures à Le Gouray, Plémet, Saint-Brieuc la Vallée. (par transformation de PDMQDC ou récupération d'un poste par fermeture)

A l'issue du CTSD nous avons voté contre le projet, certaines situations restant en suspens (l'administration ne savait pas **encore ce qu'elle pourrait faire en ce qui** concerne l'organisation d'éventuelles aides pédagogiques). Au vu de ce qui a été ensuite "proposé" pour certaines écoles, nous ne regrettons pas ce vote...

Robin Maillot

CAPD



Robin Maillot
Titulaire



Nadine Guéde
Suppléante

Pour être informés :

Communiquez-nous vos coordonnées

Consultez notre page « circulaires et 1er degré »
<http://sections.se-unsa.org/22/spip.php?article1490>

Ou alors, encore plus simple et efficace, rejoignez-nous !

Moments « incontournables » pour tous les enseignants du 1er degré

Ce calendrier est prévisionnel et calqué sur ce qui s'est fait en 2016 2017, des modifications sont possibles.

Septembre-Octobre

Les nominations de rentrée : elles seront officialisées lors du Groupe de travail du 26 septembre où seront aussi abordées les **demandes de révisions d'affectations, de constitutions de postes.**

Les postes adaptés : si vous avez des problèmes de santé, les dossiers de demande de postes adaptés sont à faire dès la fin du **mois d'octobre pour la rentrée suivante. Contactez-nous.**

Novembre-Décembre

L'avancement : pas de date fixée, la CAPD pourrait avoir lieu en décembre. Les élus du SE-UNSA vous informent de votre promotion.

Les permutations nationales (changements de département) : **l'inscription se fait sur I-Prof** avec le service Siam entre novembre et décembre. Le SE-UNSA peut vous aider à la constitution et au suivi de votre dossier (voir page).

Janvier-Février

Vérification des barèmes des permutations informatisées + Circulaire du Mouvement.

Mars-Avril

Liste d'aptitude PE

Postes adaptés : attribution

Liste aptitude des directeurs d'école

Les temps partiels: parution de la circulaire courant janvier, dépôt des demandes avant fin mars et étude au cours de la CAPD en mai ou juin, voire septembre, pour les recours notamment.

Les demandes de disponibilité se font entre décembre et mars. Elles sont étudiées en CAPD à la fin du mois de mars.

Avril-Mai-Juin

Avancement à la hors classe

Congés de formation professionnelle

Formation CAPPEI

Le mouvement: **cette période de l'année est la plus « chargée »** pour le travail des commissaires paritaires. La circulaire est normalement publiée début avril et les demandes sont à saisir dans I-Prof, rubrique Siam. Les résultats sont connus fin mai (à TD), puis fin juin et début juillet voire fin août, début septembre (à TP).



22@se-unsa.org

Vacances scolaires 2017-2018
Académie de Rennes : zone B



Toussaint	du Samedi 21 octobre au lundi 6 novembre
Noël	du Samedi 23 décembre au lundi 8 janvier
Hiver	du Samedi 24 février au lundi 12 mars
Printemps *	du Jeudi 26 avril au lundi 14 mai
Vacances d'été	Samedi 7 juillet 2018

* Ce changement de calendrier devrait être officialisé par le recteur à l'heure où vous lirez cet article.

Les cours initialement prévus les lundi 7 mai, mercredi 9 mai et vendredi 11 mai auraient lieu les lundi 23 avril, mercredi 25 avril et mardi 24 avril.

CAPD / CPAS

CAPD du 31 août 2017 : recours temps partiels, Ineat/Exeat, affectation des Professeurs des écoles stagiaires...

Vous trouverez ci-dessous quelques extraits de notre déclaration préalable.

La première et vive inquiétude concerne l'annonce, faite à la presse, de la suppression des contrats aidés. Un sujet aussi important aurait mérité un autre traitement ...

Le ministère se veut rassurant sur l'impact limité dans l'Éducation nationale mais, au SE-Unsa, nous sommes moins confiants.

Les emplois aidés dans la vie des écoles et des établissements c'est :

- d'abord l'accompagnement des élèves en situation de handicap

- l'assistance administrative aux directeurs d'école

- les emplois aidés des collectivités qui interviennent sur le scolaire et le périscolaire.

Les besoins n'ont pas baissé, loin de là, c'est pourquoi nous sommes inquiets. Pour le SE-Unsa, l'accompagnement des élèves en situation de handicap est une priorité et nous serons très vigilants avec nos collègues directeurs d'école. Pour l'aide administrative, le ministre compte sur les collectivités territoriales pour la financer. Nous doutons que les collectivités auront les moyens d'abonder ou de créer ce genre de postes.

Pour le SE-Unsa, la diminution des contrats aidés ne peut pas balayer ces grandes mis-

sions qui correspondent à des besoins réels.

[...]

Nous dénonçons la non possibilité pour nos collègues directeurs d'avoir le droit au travail à temps partiel, droit qu'ils ont eu pendant de nombreuses années. Nous vous demandons de revenir sur cette décision fort injuste.

D'autres ont eu cette chance mais pas aux quotités souhaitées, cela va avoir un réel impact sur l'équilibre entre la vie personnelle et professionnelle parfois bien difficile à trouver pour nos collègues. L'intérêt du service n'est-il pas d'avoir des collègues dans la meilleure situation possible ? Cette remarque vaut aussi pour certains de nos collègues qui ont eu une nomination difficile et aussi pour nos collègues stagiaires prévenus tardivement.

[...]

La mise en place des Évaluations CP est une autre mesure mise en place dans l'urgence alors que l'urgence n'est pas là. Nous pouvons, à la limite, comprendre l'objectif d'établir une photo de ce que les élèves maîtrisent ou non à l'entrée au CP mais cela ne dira rien du pourquoi ils ne le maîtrisent pas et ne fournira aucune piste de remédiation.

Les enseignants n'ont pas besoin de ces évaluations nationales pour repérer les besoins de leurs élèves.

Pour le SE-Unsa, l'installation d'une norme nationale fait craindre la mise en place d'un

caporalisme pédagogique. Il est hors de question de déposséder les enseignants de leur expertise et de leur pouvoir d'action pour trouver les vraies réponses aux vrais élèves qu'ils ont dans leurs classes.

Pour le SE-Unsa, il est choquant de poser le diagnostic « élèves en difficulté » dès l'entrée au CP.

Depuis la mise en place des cycles, on a essayé de dédramatiser l'année de CP auprès des familles, de laisser le temps aux élèves de s'installer et d'entrer dans les apprentissages. Nous ne sommes pas à l'abri de constater des effets contreproductifs si les résultats bruts de ces évaluations étaient livrés aux familles.

[...]

LE SE-Unsa attend du ministre qu'il substitue les déclarations de confiance par des preuves de confiance, par la reconnaissance du professionnalisme en ne dénigrant pas leur travail accompli jusqu'ici. Il faut, pour le SE-Unsa qu'il arrête de citer l'exemplarité des établissements privés et rappelle le travail continu d'innovation des collègues de l'enseignement public.

Lire notre compte-rendu complet et notre déclaration préalable :

<http://sections.se-uns.org/22/spip.php?article1650>

La CPAS : Commission Permanente d'Action Sociale

Pour répondre aux difficultés passagères rencontrées par les personnels, il existe les aides aux secours urgents et exceptionnels ainsi que des prêts à court terme sans intérêt. Ces aides ont une finalité sociale.

Les secours urgents sont attribués pour venir en aide aux personnels qui doivent faire face à un imprévu comme une séparation, un décès ou la perte d'emploi du conjoint.

Les prêts sont destinés aux personnels qui connaissent des difficultés financières passagères mais dont la situation ne justifie pas l'attribution d'une aide exceptionnelle non remboursable.

Dans les deux cas, pour faire une demande, les collègues doivent

monter un dossier auprès d'une des assistantes sociales de la DSDEN.

Ensuite, l'aide est attribuée par la CDAS.

Les élus UNSA Education siègent dans ces commissions avec les représentants de l'administration, de la MGEN et des autres organisations syndicales.

Titulaire : Nadine Guédé

Suppléante : Claudine Hatrel-Guillou

Si vous souhaitez déposer un dossier de demande d'aide, n'hésitez surtout pas à nous contacter ! 22@se-uns.org

Évaluations CP : le Ministre assouplit le dispositif.

La Dgescio a envoyé aux écoles un courrier concernant les évaluations CP (le 18 septembre). Ce courrier reprend le positionnement du SE-Unsa.

Les enseignants ont ainsi la possibilité de ne

passer que certains exercices.

De la même façon, les consignes et les temps de passation peuvent être adaptés.

Le ministère reconnaît ainsi que les enseignants sont des professionnels qui doivent

s'autoriser à juger de la pertinence du protocole.

Les remarques et le positionnement du SE-Unsa auront donc permis de faire évoluer favorablement ce dispositif.

OFFRE
MÉTIERS DE
L'ÉDUCATION

Insultes, agressions, accidents...
contre les risques du métier,
vous avez prévu quoi ?

www.autonome-solidarite.fr
www.maif.fr/offreeducation

AUTONOME DE SOLIDARITE LAÏQUE
ASL
Côtes-d'Armor

MAIF
assureur militant

AUTONOME DE SOLIDARITE LAÏQUE
ASL
Côtes-d'Armor

Souscrivez en ligne :
www.autonome-solidarite.fr/adhesion



**AUTONOME DE
SOLIDARITE
LAÏQUE
Côtes d'Armor**

18 rue des champs de pies
22000 SAINT-BRIEUC

☎ 02 96 78 56 52

✉ asl022@fas-usu.fr



Souscrivez en ligne :
www.autonome-solidarite.fr/
adhesion



Accompagnement des personnels en difficulté de santé

7

Pour le SE-UNSA 22, l'accompagnement des collègues ayant des problèmes de santé ou porteurs d'un handicap est une priorité.

Différents dispositifs existent, allant pour les personnels handicapés, de l'équipement technique à l'aide humaine.

Les postes adaptés, trop peu nombreux, font partie de ces dispositifs.

Le poste adapté permet d'accompagner des personnels ayant des problèmes de santé. La demande de poste adapté est à faire en octobre pour la rentrée scolaire suivante. L'objectif du poste adapté est de permettre aux collègues de continuer à travailler malgré de sérieux problèmes de santé.

Deux types de postes sont possibles : le PACD (poste adapté de courte durée) pour 1 an, et le PALD (poste adapté de longue durée) pour 4 ans.

L'entrée dans ce dispositif (PACD, PALD) se fait sur critères médicaux, et en fonction des postes libérés.

Depuis plusieurs années, aucun poste n'est créé. Une nouvelle entrée dans le dispositif n'est possible que si un collègue en sort... L'augmentation du nombre de postes adaptés est une de nos revendications que nous continuerons à porter à tous niveaux, dans le département, l'Académie, mais aussi au ministère.

Vous pouvez nous contacter pour obtenir des informations et vous aider à constituer votre dossier, soit de poste adapté, soit de tout aménagement de poste devenu nécessaire suite à un handicap apparu au cours de votre carrière. La notion de handicap recouvre depuis 2005 de nombreuses maladies.

N'hésitez pas à nous contacter 22@se-unsu.org

Corinne Nédélec et Dany le Damany



1er degré : mobilité

Changer de département : comment ça marche ?

1^{ère} étape : les permutations informatisées

Seuls les enseignants titulaires peuvent y participer. Le BO définissant les règles et le calendrier de changement de département paraît habituellement début novembre. Les permutations informatisées se font nationalement, garantissant ainsi l'équité de traitement. Nos collègues élus en CAPN suivent votre dossier une fois que votre barème est validé au niveau local en CAPD.

La saisie de la demande se fait via i-prof, sur siam, en novembre-décembre. Elle peut être modifiée ou annulée jusqu'en janvier généralement. On peut demander jusqu'à 6 départements différents, à classer en fonction de ses désirs bien entendu. Le barème tient compte de l'échelon, de l'ancienneté d'exercice dans le département, de l'exercice en zone prioritaire et de la situation familiale. Des points sont attribués pour rapprochement de conjoint, pour chaque enfant, et en fonction du nombre d'années de séparation, pour renouvellement du même premier vœu. Depuis peu, des points peuvent aussi être accordés pour « rapprochement de la résidence de l'enfant » dans le cadre d'une séparation.

Une bonification particulière existe, au titre du handicap de l'agent, de son conjoint ou d'un enfant à charge

Pour ne pas « rater le coche » et être certain que votre demande a été enregistrée, que le barème retenu est juste, CONFIEZ NOUS VOTRE DOSSIER !

Nous vous suivons et vous aidons pas à pas :

- Envoi du BO et de la circulaire départementale.

- Rappel régulier du calendrier et des échéances.

- Aide au calcul et vérification de votre barème.

- Aide à la constitution du dossier, des pièces à envoyer.

- Aide aux démarches en cas de « dossier handicap ».

- Vérification des éléments retenus par l'administration et correction si nécessaire (en premier lieu, vérification de la transmission de l'intégralité de votre dossier à la DSDEN).

Nous vous informons des résultats dès la fin de la CAPN, en général début mars.

Le gros avantage des permutations est de pouvoir participer au 1^{er} temps du mouvement dans le département d'accueil. En cas d'échec aux permutations ou de demande tardive, une deuxième procédure existe : les ineat/exeat.



2^{ème} étape : la demande d'ineat/exeat



Cette autre manière de changer de département est cette fois gérée aux niveaux départemental et académique. Les stagiaires peuvent y participer (sous réserve de titularisation). Les demandes se font après les résultats des permutations connus en mars.

DATES IMPORTANTES

Note de service : **9 novembre 2017**
Saisie sur SIAM : **16 novembre au 5 décembre 2017**
Résultats prévus : **5 mars 2018**

Vous adressez à la DASEN du 22 votre demande d'exeat par le biais d'un courrier accompagné des pièces justificatives nécessaires. Vous faites en parallèle la demande d'ineat correspondante, adressée au DASEN du département que vous souhaitez intégrer, envoyée avec la demande d'exeat au 22 (qui transmet après avis).

Si les deux DASEN sont d'accord : vous changez de département pour la rentrée. Si l'un des deux (ou les deux) refuse(nt), vous restez dans les Côtes d'Armor.

C'est une « mesure d'ajustement » permettant aux départements de rechercher l'équilibre en termes de nombre d'enseignants nécessaire au fonctionnement du service. De ce fait, la situation est très variable d'un département à l'autre et même d'une année à l'autre.

Si vous avez la chance de pouvoir changer de département, vous serez affecté lors de la phase manuelle du mouvement du département d'accueil, ce qui n'est pas toujours confortable. Vous risquez d'avoir une réponse tardivement, puisque le calendrier est, là encore, géré par chaque département.

Comme pour les permutations, nous vous aidons à constituer votre dossier et rédiger votre demande. Nous nous mettons en rapport avec les sections du SE-UNSA d'autres départements pour essayer d'organiser des échanges, défendons votre dossier en CAPD.....

Si vous souhaitez quitter les Côtes D'Armor, ne restez pas seul(e) face à cette démarche parfois complexe. Nous sommes là pour vous accompagner et vous aider : 22@se-unsa.org.

En pleine apnée pendant le mois de septembre ?

Vous vous dites que cette rentrée est encore plus chargée que la précédente? Rassurez-vous, nous aussi ! **Et dire qu'on nous avait vendu un allègement des tâches administratives...**

En apnée dans Toutatice : une navigation très compliquée, des manipulations chronophages pour transmettre le moindre document à la hiérarchie, sans compter le temps à former les collègues (ahhh les dossiers d'autorisations de sorties scolaires autrefois remplis en 5 minutes...).

En apnée administrative :

- combien d'heures passées à refondre les PPMS et inventer des règles de sécurité dont nous ne devrions pas être garants ?
- combien de notices, calendriers, enquêtes (la palme revient à l'enquête sur la chorale de rentrée!) et listes diverses à compléter, mettre à jour, imprimer, scanner, transmettre (cf Toutatice... encore lui!) sous la pression de la hiérarchie et de ses dates butoires ?

Sans compter le temps passé sur Onde pour mettre à jour une par une les fiches élèves...

Et quid des discussions avec les parents, les collègues, les élus ou l'IEN sur l'accueil ou pas des 2 ans ? Combien, comment, qui... ? Sur ce sujet, c'est toujours sur le/la même que les soucis et les injonctions tombent !

Allez, septembre touche à sa fin... à peine le temps de sortir la tête et reprendre son souffle... et voici les élections de représentants de parents à organiser !

Au fait : avant d'être directeurs, nous sommes enseignants ... Plouf !

Des directeurs adhérents au SE-UNSA 22

9

Au vu de ce billet d'humeur de mes collègues costarmoricains, je m'imagine ce que vont vivre les directeurs des départements qui découvrent **brutalement la fin de l'aide administrative** qui avait été dûment obtenue grâce au combat du SE-UNSA.

A signaler que dans la note aux recteurs accompagnant les contingents académiques, le **ministère précise que l'aide administrative à la direction** représente une marge dans le volume de contrats.

Non, Monsieur le ministre, les missions assurées par le directeur ne sont pas des marges. La question du secrétariat administratif reste depuis trop longtemps soumise aux aléas de la **politique de l'emploi aidé. Elle doit désormais trouver une réponse pérenne.**

Loin d'être une marge, ce dossier est une priorité pour le SE-UNSA.

Notre syndicat a toujours œuvré pour nos collègues directeurs et a permis des avancées certaines en terme de décharges, rémunérations en

signant un protocole que d'autres n'ont jamais paraphé ...

Pour rappel, le protocole de mai 2006, signé par le seul SE-Unsa a permis :

- d'asseoir réglementairement le ¼ de décharge **aux 5 classes, en l'étendant aux 4 classes ;**
- d'attribuer **deux jours de décharge, à la rentrée, aux 3 classes et moins ;**
- d'accorder **une attention particulière aux écoles en éducation prioritaire ;**
- de revaloriser **l'ISS pour tous ;**
- de reconnaître **la nécessité d'une aide administrative aux directeurs.**

Nous continuons le combat nationalement et localement !

Nous porterons les difficultés croissantes vécues par nos collègues directeurs dans les différentes instances où nous siégeons. Il suffit de lire nos déclarations préalables en CAPD, CHSCT, CTA pour voir que c'est un sujet prioritaire pour le SE-UNSA ...

Robin Maillot



Surveillance, sécurité, soins, sorties scolaires....

Autant d'occasions où la responsabilité du directeur est engagée.

Le SE-Unsa, syndicat utile, met à votre disposition son **Kit Direction.**

22@se-unsa.org

PPCR 1er et 2d degré

Reclassement PPCR rentrée 2017 : quelles conséquences pour ma carrière ?

Dans le cadre du PPCR, un nouveau système d'avancement d'échelon avec un nouveau grade et une nouvelle grille d'échelon s'est mis en place au 1er septembre 2017 (notre Fédération et les autres syndicats signataires sont intervenus en juillet suite au discours du Ministre de la Fonction Publique qui souhaitait le report du calendrier...). Le reclassement est en cours dans les départements et académies et peut-être avez-vous déjà reçu une notification sur I-Prof ou un courrier. Qu'est-ce ça veut dire ? À quoi s'attendre cette année ?

Changement d'indice et d'échelon

Chaque personnel va être placé dans la nouvelle grille d'échelon en fonction de sa position dans l'ancienne grille avec une règle : pas de perte d'indice donc pas de perte de salaire !

Pour les enseignants au grade de la classe normale, on garde le même numéro d'échelon

et le même nombre de points d'indice.

Pour les enseignants au grade de la hors classe, le numéro d'échelon est diminué de 1 sauf pour les agrégés (baisse de 2) mais pas les points d'indice (donc pas le salaire).

Concrètement, pour beaucoup, il n'y a pas de changement direct sur la rémunération.

Pour d'autres, selon la situation, les répercussions sont positives.

En effet, la durée des échelons est modifiée dans la nouvelle grille et l'avancement est automatique (et non plus à plusieurs vitesses).

Pour tous, il est important de vérifier que le reclassement effectué par l'administration est correct car il va impacter les futures opérations de gestion (avancement, mutations...).

Un exemple pour mieux comprendre

Baptiste, au 7e échelon de la classe normale depuis le 15 octobre 2014

Avec l'ancien système, Baptiste pouvait passer au 8e échelon le 15 octobre 2017 au choix ou le 15 avril 2018 à l'ancienneté.

Au 1er septembre, Baptiste est reclassé au 7e échelon de la classe normale avec un report de l'ancienneté d'échelon. On considérera donc qu'il est au 7e échelon de la nouvelle grille depuis le 15 octobre 2014.

Or, la durée du 7e échelon est de 3 ans pour tous, donc Baptiste est sûr de passer au 8e échelon dès le 15 octobre 2017.

Autres exemples : <http://sections.se-uns.org/22/spip.php?article1665>

Des interrogations sur votre situation personnelle, sur vos perspectives ? Vous souhaitez vérifier que votre reclassement est correct ?

Contactez nous. 22@se-uns.org

Rendez-vous de carrière : le mode d'emploi est enfin paru

La réforme de l'évaluation mise en œuvre à la rentrée 2017 pour les personnels enseignants et d'éducation, ainsi que les psychologues de l'Éducation nationale comprend un accompagnement tout au long du parcours professionnel et des rendez-vous de carrière.

Pour sortir d'une logique infantilisante, inéquitable et inefficace, ces trois rendez-vous de carrière (6e, 8e et 9e échelons) doivent être des moments d'échange sur les compétences acquises et sur les perspectives d'évolution professionnelle.

Qui est concerné ?

En 2017-2018, le rendez-vous concerne ceux qui sont éligibles à un « boost » l'année scolaire prochaine 2018-2019.

Les collègues concernés donc sont ceux :

- qui ont en 2017-2018 entre 12 et 24 mois d'ancienneté dans l'échelon 6 (donc promu à l'échelon 6 entre le 1er septembre 2016 et le 31 août 2017),

- qui ont en 2017-2018 entre 18 et 30 mois d'ancienneté dans l'échelon 8 (donc promu à

l'échelon 8 entre le 1er mars 2016 et 28 février 2017),

- qui ont en 2017-2018 entre 12 et 24 mois d'ancienneté dans l'échelon 9 (donc promu à l'échelon 9 entre le 1er septembre 2016 et le 31 août 2017).

Le SE-Unsa accompagnera les collègues pour la préparation de leur entretien. Nous revendiquons que, dans le nouveau dispositif d'évaluation, les enseignants ne soient plus considérés comme des « adultes perpétuels élèves » mais comme des professionnels reconnus experts de leur pratique.

Classe exceptionnelle

Qui est concerné ?

1er vivier (concerne au moins 80% des promotions) : les personnels qui ont atteint au moins le 3ème échelon de la hors classe ET qui justifient de 8 années (continues ou discontinues) accomplies dans des conditions d'exercice difficiles ou d'exercice d'une ou plusieurs fonctions particulières.

2nd vivier (concerne au maximum 20% des promotions) : les personnels qui ont atteint le dernier échelon de la hors classe ET qui ont fait preuve d'une valeur professionnelle exceptionnelle.

Nous contacter (sujet en cours de traitement)

Avancement PE, Certifiés, PEPS, PLP, CPE, PsyEN

CLASSE NORMALE

Echelon 1 au 2 : 1 an	Echelon 6 au 7 : 3 ou 2 ans*
Echelon 2 au 3 : 1 an	Echelon 7 au 8 : 3 ans
Echelon 3 au 4 : 2 ans	Echelon 8 au 9 : 3,5 ou 2,5 ans*
Echelon 4 au 5 : 2 ans	Echelon 9 au 10 : 4 ans
Echelon 5 au 6 : 2,5 ans	Echelon 10 au 11 : 4 ans

* si accélération de carrière pour 30% des collègues

HORS CLASSE

Echelon 1 au 2 : 2 ans	Echelon 4 au 5 : 2,5 ans
Echelon 2 au 3 : 2 ans	Echelon 5 au 6 : 3ans
Echelon 3 au 4 : 2,5 an	Echelon 6 au 7 : 3 ans

L'UNSA mobilisée contre des ordonnances déséquilibrées

L'UNSA déplore que la construction commune d'une action nationale ait été rendue impossible, alors que, au-delà des spécificités d'analyse propres à leur sensibilité, la totalité des organisations syndicales est très critique quant à l'architecture générale des projets d'ordonnance.

Les "intérêts de boutique" de certains auront encore une fois pris le dessus : exclure a priori des partenaires, ne concevoir l'unité que sous forme d'un ralliement des autres à sa propre initiative et sa propre plate-forme, arrêtées en solitaire plusieurs mois avant, voilà le visage d'une certaine sorte de syndicalisme, autocentré sur lui-même et incapable de se transcender quand la situation l'exige.

Le syndicalisme peut être autre chose que cela. Pour sa part, l'UNSA est disponible pour agir et s'exprimer sur des messages communs avec les organisations qui le voudront bien. Modestement mais avec conviction, c'est ce qui fonde son combat et la raison pour laquelle nous vous appelons à le renforcer.

L'UNSA n'entend ni se renier nationalement en participant à des actions construites par d'autres sur des messages non partagés, du type de celle du 12 ou du 21 septembre, ni se taire quant aux critiques qu'elle porte sur les ordonnances.

C'est pourquoi, dans un tel contexte, elle appelle ses militants, ses syndicats et fédérations, au-delà des choix de telle ou telle date, à privilégier l'expression propre de l'UNSA.

Alors que le Conseil des ministres devrait se réunir le 22 septembre pour

adopter le projet d'ordonnances modifiant le code du Travail, l'UNSA continue son action pour faire modifier les mesures les plus déséquilibrées en défaveur des salariés : faciliter juridiquement les licenciements, réduire les moyens et la capacité de représentation collective des salariés en entreprise via l'imposition d'une instance unique de représentation des personnels, ouvrir la voie à des négociations d'entreprise sans organisation syndicale, c'est déséquilibrer encore plus les relations de travail !

Dans notre collimateur, les textes eux-mêmes mais aussi les futurs décrets d'application.

Deux outils sont mis à disposition de tous pour cela : 3 plaquettes pour comprendre, visant à informer simplement du contenu des ordonnances et des critiques de l'UNSA, une pétition nationale.

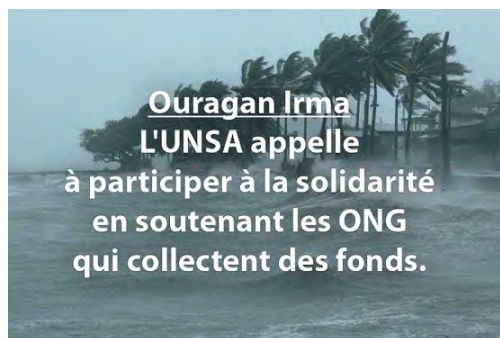
Où les trouver ?

<http://www.unsa.org/Ordonnances-l-analyse-de-l-UNSA.html>

**NON À DES ORDONNANCES
DÉSÉQUILIBRÉES**

Je signe la pétition UNSA > www.unsa.org

Ouragan IRMA : L'UNSA appelle à la solidarité



Après le passage dévastateur de l'ouragan Irma sur les Antilles, touchant particulièrement les îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, l'UNSA s'associe à Solidarité Laïque pour se mobiliser et soutenir les populations affectées.

11

Cette mobilisation permettra notamment de soutenir :

- Les familles, adultes et enfants pour les besoins de première nécessité (hébergement, soins, nourriture, habillement, soutien psychologique...).

- Les structures éducatives (écoles, foyers d'enfants...)

touchées qui nécessiteront des rénovations, le remplacement du matériel et un soutien aux activités pédagogiques.



<http://www.solidarite-laique.org/je-milite/ouragan-irma-soutien-aux-populations-affectees-des-antilles/>

Zéro de conduite pour le MEDEF

Dans une récente campagne de communication, le Medef a publié un slogan dénigrant l'École et ses personnels : "si l'école faisait son travail, j'aurais du travail" .

Pour le SE-Unsa, cette communication est affligeante et dangereuse. C'est une communication populiste qui relaie l'idée selon laquelle les problèmes viennent toujours des autres et de l'École en particulier.

Le rôle de l'École est de former des citoyens en capacité de trouver leur place dans la société : l'insertion économique est un élément essentiel mais pas unique.

Pour le SE-Unsa, le Medef doit retirer cette campagne et faire preuve d'éducation en présentant ses excuses.

Pour le SE-Unsa, celles et ceux qui œuvrent au quotidien pour la réussite des élèves méritent mieux que ces caricatures et ces attaques. L'estime et le soutien de tous est nécessaire à l'École.

10 octobre

L'UNSA-Education appelle à la grève le 10 octobre



Fonction publique : mobilisé.e.s le mardi 10 octobre

Depuis l'arrivée du nouveau gouvernement, les mesures négatives s'accumulent pour les agent.e.s de la Fonction publique : gel de la valeur du point indice, rétablissement de la journée de carence, perspective de 120 000 suppressions d'emplois sur les 3 versants de la Fonction publique...

Et contrairement à l'engagement fait aux agent.e.s public.que.s par Emmanuel Macron dans le cadre de sa campagne présidentielle : "J'augmenterai votre pouvoir d'achat, comme celui des salariés des entreprises : vous paierez moins de cotisations et votre salaire net sera augmenté d'autant", la hausse de la Csg se traduira au mieux par une simple compensation dans la Fonction publique, c'est à dire sans gain de pouvoir d'achat pour les agent.e.s !

Ainsi, toutes ces mesures vont impacter fortement et négativement le pouvoir d'achat de plus de 5,4 millions d'agent.e.s public.que.s et fragilisent les services publics rendus aux usagers. C'est inacceptable.

C'est totalement injuste pour les agent.e.s, et c'est totalement inefficace pour une Fonction publique de moins en moins attractive dans de nombreux secteurs. Ces mesures ne contribuent en rien à l'amélioration de la qualité des services publics. Services publics au sujet desquels nos organisations syndicales rappellent leur demande d'un débat de fond sur ses missions s'appuyant sur le bilan des réformes déjà engagées. Enfin, nos organisations rappellent leur attachement au code des pensions civiles et militaires et seront très vigilantes sur la future réforme des retraites annoncée pour l'ensemble des agent.e.s public.que.s.

C'est pour faire entendre ces profonds désaccords que les organisations syndicales appellent toutes et tous les agent.e.s à la grève, aux manifestations ou rassemblements (selon des modalités définies par les différents secteurs) pour se mobiliser le mardi 10 octobre prochain, date choisie par le ministre pour la tenue d'un rendez-vous salarial.

Elles exigent une véritable négociation salariale qui aboutisse à une réelle reconnaissance du travail, des missions et de l'engagement professionnel des agent.e.s par une augmentation du pouvoir d'achat et la revalorisation des carrières, le non rétablissement de la journée de carence et les moyens nécessaires pour permettre aux agent.e.s d'exercer leurs missions de services publics.

Paris, le 15 septembre 2017

Les signes envoyés aux agents publics en cette rentrée sont inacceptables : au gel du point d'indice et au retour du jour de carence, s'ajoutent les doutes sur la compensation de la hausse de la CSG et les incertitudes sur le respect du calendrier du protocole PPCR (Parcours Professionnels Carrières Rémunérations).

L'UNSA Éducation a décidé d'appeler à la grève le mardi 10 octobre 2017 dans le cadre d'un appel unitaire à l'action des 9 organisations syndicales de la Fonction publique. (lire le communiqué commun CI-CONTRE).

Ce mardi 10 octobre est le jour prévu pour les discussions salariales pour les agents publics avec le ministère de l'action et des comptes publics.

L'UNSA Éducation sera mobilisée avec nos collègues pour exiger le respect des engagements du Président de la République sur la question du pouvoir d'achat.

Signez la pétition - Salaires et carrières : l'État doit respecter ses engagements !

Non à un pouvoir d'achat gelé pour les agents publics !

Non au report des mesures PPCR (Parcours Professionnels Carrières Rémunérations) !

" Je demande solennellement au Président de la République et au Premier ministre de ne pas revenir sur les promesses et engagements pris concernant le pouvoir d'achat des agents publics.

Avec l'UNSA, j'exige que la revalorisation des salaires et des carrières prévue par le protocole PPCR soit respectée, ainsi que son calendrier de mise en œuvre.

J'exige également le gain de pouvoir d'achat promis pendant la campagne électorale en compensation de la hausse de la CSG.

De plus, je dénonce le gel du point d'indice, le rétablissement du jour de carence et les baisses d'effectifs annoncées."

<http://www.unsa-education.com/spip.php?article3096>

Le SE-UNSA : syndicat utile !

Retraite

Quand partir et pour quelle pension ?



Corinne Nédélec vous accueille sur rendez-vous

22@se-uns.org

Service réservé à nos adhérents

Préparer ma classe

Pour trouver de nombreuses ressources pédagogiques :

<http://enseignants.se-uns.org/-Mes-ressources-pedagogiques->

Plus que jamais, le SE-UNSA, syndicat utile !

PPCR et I-PROF

Page d'accueil de I-Prof > cliquer sur « Votre dossier » > cliquer sur Carrière – corps – grade – échelon > cliquer sur le triangle situé à gauche de « corps actuel » > cliquer sur le triangle à côté de « grade actuel » : tous les échelons avec la date de passage s'affichent.

Si le reclassement a été effectué, il apparaît la mention « accès par reclassement » ainsi que le report d'ancienneté dans le nouvel échelon.

se-uns.org

Ma mut'

je m'en occupe !



Vous êtes enseignant du second degré, CPE, PsyEN et vous souhaitez changer d'académie ?

La note de service mobilité 2nd degré paraîtra au BO le 9 novembre. Le SE-Unsa met à votre disposition une brochure spéciale « Les muts : comment ça marche ? » et vous propose le suivi de votre dossier.

Les élus du SE-Unsa vous accompagnent pour :

- calculer votre barème et rechercher la meilleure stratégie
- vous aider à constituer votre dossier (rapprochement de conjoint, handicap...) et à **saisir vos vœux sur I-prof**
- **vous communiquer vos vœux et le barème retenu par l'administration lors des commissions.**

Le SE-Unsa vous informera du résultat de votre mutation en mars 2018 et vous accompagnera dans votre nouvelle académie pour le mouvement intra.



<http://www.se-uns.org/mutinter/global.htm>

« Ecole de demain » le site pédagogique du SE-Unsa



- Expériences pédagogiques
- Aides pour mener à bien la rentrée
- Programmes, livret numérique
- Bilans de conférences pédagogiques...

ecolededemain.wordpress.com

13



22@se-uns.org pour recevoir une de ces publications réservées à nos adhérents.

Accès dans l'espace adhérents : <http://adherents.se-uns.org/-Espace-adherent>

EBEP

Élèves à besoins éducatifs particuliers

mon mémo

Quel que soit son lieu d'exercice, aucun enseignant et personnel d'éducation ne fera une carrière complète sans rencontrer un élève en difficulté ou en situation de handicap.

À ne pas rater, cette publication du SE-Unsa propose des repères pour agir.

PE EN MATERNELLE

Et moi



De nouveaux programmes, des évaluations des élèves renouvelées, la place du jeu, le « devenir élève »... La maternelle, qui constitue un cycle unique, est bien une école à part entière.

Retrouvez tous ces éléments de l'enseignement en maternelle, et plus encore, dans notre publication spécifique

UNSA-ÉDUCATION

Quand le Ministre quitte la marge pour réécrire la page



Il est des paradoxes qui méritent d'être mis en évidence, tant ils sont improductifs.

sation insistante pour la méthode syllabique.

C'est dorénavant la fin du prédicat, le retour à la chronologie en littérature, les quatre opérations en CP et CE1, l'interdiction (déjà existante) des portables...

Voici donc le ministre conseiller pédagogique, inspecteur pédagogique, chef d'établissement, CPE, responsable des programmes...

Le voici, non plus proposant quelques aménagements « à la marge », mais bien tentant de réécrire, une nouvelle fois, le fonctionnement de l'École, le contenu des cours, les méthodes pédagogiques.

Est-ce bien là que l'École a besoin de son engagement, de son action, de son volontarisme ?

Libérer les énergies des personnels éducatifs c'est certainement leur permettre d'exercer leur métier et de mettre en œuvre leurs compétences professionnelles. L'idée de la confiance allait dans ce sens. Où est-elle quand interdictions et obligations se multiplient sans cesse ?

A chacun son rôle donc.

Au ministre de donner les grandes orientations pour faire que demain le système scolaire français sorte du rouge des évaluations internationales, qu'il cesse de reproduire (voire d'amplifier) les inégalités, qu'il permette la réussite de chaque élève.

Aux professionnels de l'Éducation de mettre en œuvre leur professionnalité pour donner sens et faire vivre les évolutions au quotidien.

Les personnels ont besoin de confiance, de reconnaissance, d'accompagnement, de formation continue... Là sont les urgences.

L'École, l'Éducation ont besoin de stabilité et de pérennité.

Ni les professionnels, ni les élèves, ni les familles ne peuvent comprendre un système en perpétuel changement. Reniant aujourd'hui ce qui vient juste d'être mis en place hier. Revenant pour demain, le retour de vieilles formules du passé, dépassées parce que le monde, comme l'École, ont changé.

« L'École de demain » doit s'appuyer sur les compétences professionnelles de ces personnels et cesser de les infantiliser avec des injonctions successives et permanentes. Elle doit faire le pari de l'intelligence et de l'éducabilité de toutes et tous et offrir à chacune et chacun les moyens de la réussite.

C'est là que le ministre doit agir. C'est là qu'il est attendu.

Non comme le censeur biffant d'un trait de crayon rouge telle mesure pour lui en substituer une autre, mais comme l'architecte chargé de mobiliser toutes les énergies pour construire le cadre durable et si possible consensuel d'une école de la réussite.

Les annonces du Président de la République et du gouvernement visent à simplifier, à donner des marges de manœuvres, à desserrer des contraintes... à libérer l'innovation et l'esprit d'entreprendre.

Il semble que cette orientation ait quelque peu échappé au ministre de l'Éducation nationale.

Certes, fidèle aux promesses du candidat Macron, Jean-Michel Blanquer aura permis la dérogation aux rythmes scolaires et assoupli la réforme du collège.

Mais depuis ?

Pas une semaine sans nouvelles annonces.

Alors, certes, avec maintes précautions oratoires, le ministre assure ne rien vouloir bousculer ou juste à la marge. Il tente de rassurer car ce sont de nouvelles polémiques qu'il ouvre ainsi à chaque annonce.

Ce furent d'abord les évaluations imposées en CP et 6ème et dont nous attendons dorénavant les éléments précis.

Ce fut la condamnation d'une méthode globale de lecture n'ayant jamais existé et la préconi-

14

Contrats aidés : une mobilisation d'ampleur en Martinique

À l'occasion de la venue à Paris de Marie-Michelle Toussaint, Secrétaire générale du SE-Unsa Martinique et Secrétaire générale adjointe de l'UNSA Éducation Martinique, un point presse a été organisé jeudi 21 septembre 2017 afin de faire connaître la situation martiniquaise.

En outre-mer, la décision de réduire drastiquement et brutalement le nombre d'emplois aidés est une mesure qui ajoute de la difficulté dans des territoires déjà en crise. Le chômage est en effet trois fois plus élevé en Martinique qu'en métropole et plus de 60% des 17-25 ans sont en recherche d'emploi.

Une mobilisation s'est construite dès le début du mois de septembre à l'initiative de l'UNSA Éducation. Depuis, cette mobilisation a pris de l'ampleur. Les écoles, les collèges et les lycées sont fermés. Les personnels reçoivent le soutien de l'ensemble des organisations syndicales et fédérations de parents d'élèves et, au-delà, de la population et

des élus.

Face à cette mobilisation et à notre insistance pour avoir des réponses, nous avons obtenu de premières avancées avec le déblocage de 500 Contrats unique d'insertion pour l'Éducation nationale. Mais cette mesure fléchée vers la seule Éducation nationale est largement insuffisante : les suppressions d'emplois aidés dans les collectivités et les associations sont en effet évaluées à 3000 !

En solidarité avec ces autres secteurs, la mobilisation se poursuit et ne faiblit pas.

Pour le SE-Unsa et l'Unsa-Éducation, la situation sociale de la Martinique exige des réponses à la hauteur des enjeux qui vont bien au-delà du champ de l'éducation. Il faut apporter une solution urgente mais durable à l'emploi dans les territoires d'outre-mer, en tenant compte de leurs spécificités.

Rejoignez le SE-Unsa

Adhérez pour :

- bénéficier d'un suivi personnalisé
- trouver un appui, une aide, un soutien de proximité
- recevoir des infos utiles en temps réel
- être averti des opérations de carrière qui vous concernent
- partager des expériences et mutualiser des projets pédagogiques

SITUATION PERSONNELLE

Nouvel adhérent Renouvellement

Nom d'usage : Prénom :
 Nom de naissance : Né(e) le :
 Adresse personnelle :
 Téléphone : Portable :
 Adresse mel :
 Département de rattachement administratif :
 Nom et adresse de l'école/établissement d'exercice :

SITUATION ADMINISTRATIVE

JE SUIS Titulaire Stagiaire

Corps : Instituteur PE Certifié CPE PLP Peps Agrégé
 Bi-admissible AE PEGC CE d'EPS PsyEN (option

Je suis remplaçant (précisez :

Ma discipline 2nd degré :

Fonctions particulières (adjoint, directeur, ASH, tuteur, formateur...) :

JE SUIS Étudiant EAP

JE SUIS NON-TITULAIRE Suppléant AESH AED (précisez les fonctions) :

Contractuel : Enseignant, CE, CPE (précisez)

Contrat aidé (CUI) : Assistant handicap Aide administrative

JE SUIS Retraité

Temps complet Temps partiel : % CLM, CLD Disponibilité Congé parental

Échelon : Montant de la cotisation :

Mode de paiement : Chèque Paiements fractionnés automatiques(*) : Première demande
 Renouvellement

J'adhère au Syndicat des Enseignants-Unsa, date et signature :

Les informations recueillies sont destinées au fichier syndical. Elles seront utilisées pour vous donner des informations syndicales susceptibles de vous intéresser. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés.

(*) documents à remplir au verso

À renvoyer à : SE-UNSA 22
 93, Boulevard Edouard Prigent
 22000 Saint-Brieuc

Adhézerez au SE-Unsa

Titulaires

Cotisations

CLASSE NORMALE	ÉCHELONS										
	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	
Instituteur				140 €	142 €	145 €	153 €	160 €	171 €	187 €	
Prof écoles, Certifié, PsyEN, CPE, PLP, PEPS	156 €	159 €	163 €	167 €	172 €	182 €	195 €	208 €	223 €	238 €	
PEGC, Ce d'Eps, Ae				143 €	150 €	157 €	166 €	174 €	185 €	195 €	
Bi-admissible	146 €	159 €	167 €	176 €	183 €	193 €	208 €	224 €	239 €	249 €	
Agrégé	176 €	178 €	192 €	204 €	217 €	232 €	250 €	267 €	284 €	296 €	

Non-titulaires

Contractuel	indice < 400	105 €	AED/AESH	73 €
	indice 401 à 500	137 €	Cui	50 €
	indice > 500	171 €	Suppléant	83 €

Situations particulières

Disponibilité, congé parental	41 €
Temps partiel ou CPA : au prorata de la quotité	

Entrée dans le métier

Stagiaire	Étudiant ou EAP
88 €	41 €

Retraités

Pension inférieure à 1400 €	104 €
Pension entre 1400 et 1850 €	128 €
Pension supérieure à 1850 €	138 €

HORS-CLASSE	01	02	03	04	05	06	07	HEA1	HEA2	HEA3	
Prof écoles, Certifié, CPE, PLP, PEPS, PsyEN	205 €	219 €	234 €	253 €	270 €	285 €					
Agrégé	244 €	253 €	267 €	284 €	296 €			318 €	330 €	347 €	
PEGC, Ce d'Eps	165 €	174 €	185 €	195 €	221 €	238 €					
CLASSE EXCEPTIONNELLE	01	02	03	04	05	HEA'1	HEA'2	HEA'3	HEB'1	HEB'2	HEB'3
Prof écoles, Certifié, CPE, PLP, PEPS, PsyEN	248 €	262 €	276 €	297 €		318 €	330 €	347 €			
Agrégé	296 €					318 €	330 €	347 €	347 €	362 €	381 €
PEGC, Ce d'Eps	221 €	240 €	253 €	270 €	285 €						

Payable par carte bleue (www.se-unsa.org), chèque, prélèvements fractionnés automatiques (en 10 fois maximum d'octobre à juillet sans frais).

Crédit d'impôt
66 % de votre
cotisation

Instructions pour le prélèvement fractionné

- Compléter le mandat de prélèvement ci-dessous
- Dater et signer
- Renvoyer avec le bulletin d'adhésion rempli (au dos), en joignant un RIB ou un RICE

Mandat de prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SE-Unsa à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SE-Unsa. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Paiement : Récurrent

Référence Unique Mandat :
(Réservé au créancier)

Veillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier

Débiteur

Vos Nom Prénom (*) :

Votre Adresse (*) :

.....

Code postal (*) :

Ville (*) :

Pays (*) :

Identifiant Créancier SEPA : FR16ZZZ401981

Nom : **Syndicat des Enseignants - UNSA**

Adresse : **209 Boulevard Saint-Germain**

Code postal : **75007**

Ville : **PARIS**

Pays : **FRANCE**

IBAN (*) :

BIC (*) :

Le (*) :

A (*) :

Signature (*) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. ».

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

